

Académies pontificales peuvent offrir une contribution précieuse, en orientant les choix culturels de la communauté chrétienne et de toute la société et en proposant des occasions et des instruments de dialogue entre foi et culture, entre révélation et problématiques humaines. Elles sont par ailleurs appelées à suggérer des parcours de connaissance critique et de dialogue authentique qui placent toujours l'homme et sa dignité au centre de tout projet, afin d'en promouvoir le développement intégral et solidaire.

Il faut vaincre toute peur et affronter de tels défis radicaux, confiants dans la lumière et dans la force de l'Esprit que le Seigneur ressuscité continue de donner à son Église. *Duc in altum !*, « Avance en eau profonde ! », ai-je répété plusieurs fois dans la Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*. Aujourd'hui, je vous confie, à vous aussi, cette invitation du Christ afin que vous puissiez affronter avec courage et compétence les problèmes, multiples et complexes de notre temps, pour soutenir un humanisme dans lequel l'homme puisse retrouver la joie d'être l'image la plus vivante et la plus belle du Créateur. [...]

Centenaire du bienheureux Josémaría ESCRIVA³

L'Opus Dei a fêté le centenaire de la naissance de Josémaría ESCRIVA (9 janvier 1902), fondateur de l'Opus Dei, décédé le 26 juin 1975, béatifié le 17 mai 1992. Son message essentiel est de rappeler que « Dieu peut être trouvé au milieu des activités ordinaires et rendre ainsi la sainteté accessible à tous ».

Qu'est-ce que l'Opus Dei ?

Il s'agit d'une prélature personnelle dans l'esprit de ce que proposait le concile Vatican II (voir *Presbyterorum ordinis*, n° 10), avec une structure juridique dont on trouve les normes dans les canons 294-297 du CCI. Son nom signifie « Œuvre de Dieu ». Le fondateur, Josémaría ESCRIVA, résume ainsi la mission de l'Œuvre : « Le seul but de l'Opus Dei est de

veiller à ce qu'il y ait des hommes et des femmes de toutes races et conditions sociales qui s'efforcent de servir Dieu et le reste de l'humanité dans et à travers leur travail quotidien, au milieu des réalités et des intérêts du monde. » Les personnes qui adhèrent à l'Œuvre proviennent de toutes les couches de la société. Environ 98 % d'entre elles sont des laïcs. Les prêtres de l'Opus Dei, issus des fidèles laïcs de la Prélature, sont incardinés dans la prélature elle-même. Les responsables précisent que « l'engagement personnel des fidèles se traduit par un contrat entre eux et l'Opus Dei. En vertu de ce contrat, ils s'engagent à s'efforcer de vivre les exigences de la vie chrétienne selon l'esprit de l'Opus Dei ». Ils soulignent aussi que « chaque laïc ainsi incorporé à la prélature demeure en même temps un fidèle de la paroisse et du diocèse dans lesquels il a son domicile, au même titre que les autres baptisés ». L'Œuvre insiste sur le fait que « les fidèles demeurent des citoyens et des catholiques ordinaires », en mettant l'accent « sur le rôle, libre et responsable, de l'individu dans sa sanctification et celle d'autrui ». De même, pour les missions pastorales et missionnaires que la Prélature souhaite éventuellement exercer dans les diocèses, cela relève d'un accord avec l'évêque du lieu (canon n° 297).

Prélature de la Sainte-Croix et Opus Dei

Les prélatures personnelles ont été créées à la suite du concile Vatican II. En 1982, le pape Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélature personnelle de l'Église catholique parce qu'elle regroupe « des fidèles selon un critère qui n'est pas territorial mais personnel. Actuellement, l'Opus Dei annonce quatre-vingt-quatre mille fidèles, dont mille cinq cents prêtres, répartis sur les cinq continents. L'Opus Dei en France compte mille cinq cents fidèles et coopérateurs, dont vingt-quatre prêtres ». L'abbé Antoine DE ROCHEBRUNE est le vicaire du prélat pour la France.

Pour plus de renseignements :

Arnaud GENCY, Service communication
information de l'Opus Dei,

30, rue de Miromesnil, 75008 Paris, tél. 01 40 06 07 98

Site : www.opusdei.fr

³ Source : SNOF n° 1107, 28 décembre 2001, p. 12.